

OPTION

Entretien de l'Espace Rural

Objectif de la formation :

L'ouvrier spécialisé en entretien de l'espace rural effectuera l'entretien et l'aménagement des espaces naturels et ruraux sur des milieux très diversifiés (milieux aquatiques, herbacés, bois, forêts, etc.) en suivant leur évolution.

Conditions d'admission et modalités d'inscription :

Conclusion d'un contrat d'apprentissage.
16 ans ou 15 ans si sortant de 3^{ème}.

Organisation de la formation :

12 semaines au CFA.
35 semaines en entreprise.
5 semaines de congés payés.
Possibilité de Formation Ouverte à Distance (F.O.A.D.)

Délivrance du diplôme :

100 % en contrôle continu.

Capacités liées à l'emploi :

Ponctualité, assiduité.
Sens de l'observation et de l'orientation.
Souci de l'hygiène et de la sécurité.
Sensibilisation à la protection et à la valorisation de l'environnement et du patrimoine.
Autonomie dans le travail.
Aptitude physique et adresse gestuelle.

Compétences liées à l'emploi : Etre capable de

Observer l'état des écosystèmes de l'espace rural.
Effectuer des travaux de remise en état en d'entretien des sites dégradés ou abandonnés (fauchage, débroussaillage, élagage, bûcheronnage, plantation, etc.).
Effectuer des travaux d'aménagement en respectant l'équilibre des écosystèmes et en intégrant le style de l'aménagement dans le paysage environnant divers (sentiers de randonnée, de découverte, zones de loisirs, aires de jeux ou de repos, voiries, etc.).
Effectuer des travaux de création et d'entretien (gazons, taille, petite maçonnerie, balisage, etc.).
Utiliser et assurer l'entretien courant des différents équipements et matériels (tondeuse, tronçonneuse, tracteur).
Organiser son travail, son chantier en respectant les règles de sécurité optimales.

Durée du temps de travail :

La durée légale est de 35 heures hebdomadaires.
Le travail s'effectue en plein air en utilisant fréquemment du matériel électrique ou mécanique bruyant, voire dangereux.
Il intervient sur des milieux nécessitant le respect de l'équilibre des écosystèmes et du paysage environnant.

Débouchés :

Employés qualifiés au sein d'entreprises de travaux paysagers, de collectivités locales ou territoriales, de syndicats intercommunaux ou syndicats d'initiative, d'associations de protection de la nature, d'animation rurale, de riverains, de loisirs, de fédérations de pêche et de chasse, etc.



Poursuite d'études :

Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel Agricole option Travaux Paysagers (niveau V) ou vers un Brevet Professionnel Travaux Paysagers (niveau IV).

Le partenariat :

CIO, Collèges, Mission locale, Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), Pôle Emploi.

LES ATOUTS DE LA FORMATION :

Pour l'apprenti :

- ⇒ une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- ⇒ la signature d'un véritable contrat de travail,
- ⇒ une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*),
- ⇒ les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*).

Pour le maître d'apprentissage : (*entreprises privées ou employeurs du service public*)

- ⇒ exonération des cotisations patronales (*totale ou partielle selon le nombre de salariés*),
- ⇒ crédit d'impôts de 1 600 €/an et par apprenti (*entreprises privées*),
- ⇒ indemnité compensatrice de 1 300 €/année de cycle de formation (*majorée de 800 € si l'apprenti a moins de 35 heures d'absences injustifiées au CFA*),
- ⇒ indemnité majorée de 1 000 € pour l'accueil d'un jeune de 18 ans et plus sans diplôme,
- ⇒ indemnité de 450 €/an si le maître d'apprentissage participe à 2 jours de formation à la fonction tutorale.

Des aides versées par le Conseil Régional de Picardie :

- ⇒ une aide financière à l'achat du 1^{er} équipement,
- ⇒ le remboursement forfaitaire des frais de déplacement entre le CFA et le domicile,
- ⇒ une aide à l'hébergement et à la restauration,
- ⇒ un accompagnement vers l'emploi ou la poursuite d'études (CIME),
- ⇒ la possibilité de passer le permis poids lourds,
- ⇒ une aide à la résolution des problèmes personnels,
- ⇒ un soutien pédagogique personnalisé.

La formation est composée de 8 unités capitalisables (UC) :

UC d'enseignement général :

- UC 2 Mathématiques
- UC 4 Expression et communication
- UC 51 Sciences économiques et humaines
- UC 7 Education physique et sportive

UC d'enseignement professionnel:

- UC 11 Connaissances des technologies liées à l'option
- UC 12 Exécution des tâches et travaux en entreprise (apports théoriques en centre)
- UC 52 Rapport de stage
- UCARE Maintenance et réparation des matériels et outils courants

